

2012/4885 - Lyon 5e - Convention d'occupation temporaire au profit de la Ville de Lyon accordée par la Fondation Fourvière pour l'installation d'un défibrillateur sur le site de la Basilique de Fourvière - N° EI 05283 (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 08/10/2012, p. 2378)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier concerne une convention d'occupation temporaire au profit de la Ville de Lyon accordée par la Fondation Fourvière pour l'installation d'un défibrillateur sur le site de la Basilique de Fourvière.

Mme FAURIE GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, chers Collègues, permettez-moi de profiter de ce rapport pour donner quelques informations sur ce sujet.

Vous le savez peut-être, nous comptons 50 000 morts par arrêts cardiaques par an en France et seulement 4 % des vies sont sauvées. D'autres pays, certes de culture différente, sauvent 20 % des vies.

C'est pourquoi, à sa mesure, la Ville de Lyon agit :

En lien avec le SAMU de Lyon, nous avons déployé 80 défibrillateurs automatiques dans les stades, salles de spectacles, mairies, Police municipale, gymnases, parcs... et une vingtaine comme celui à Fourvière, objet de la délibération, seront accessibles 24h/24. Leur localisation est disponible sur le site internet de la Ville ainsi que celle des entreprises privées, il faut le signaler, qui ont accepté de figurer sur le plan et donc de mettre à disposition leur matériel au public.

Un défibrillateur est aujourd'hui un appareil simple d'usage qui permet à tout un chacun et sans danger de sauver la vie d'une personne qui fait un arrêt cardiaque (trois vies ont été sauvées à Lyon depuis 2008). Il doit malgré tout s'accompagner de gestes et d'un massage cardiaque. C'est pourquoi, nous avons aussi engagé des actions de formation, en partenariat avec la fédération de cardiologie et d'autres associations telles que « A l'eau mns » qui chaque année forme les Lyonnais sur la place publique, comme récemment lors du village santé du Run in Lyon où 300 personnes ont été formées.

Si l'on peut regretter que cet apprentissage ne soit pas dans le cursus obligatoire de l'éducation de nos enfants, nous avons choisi, nous Ville de Lyon, de jouer un rôle et par exemple, cette année, cette initiation était au programme des activités Divertisport.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.

(Adopté)